Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Commune de

Parnans

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques

Pôle Aménagement

Plan édité le: 17-12-2019

Échelle: 1:6250

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
- PPR : PM1 : Plan de prévention des risques naturels ou miniers
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

Limites administratives

- section cadastrale

Parnans

Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEPEN	L'Eygala : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables et flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1960
A4	DDT de la Drôme - SEPEN	La Joyeuse : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables et flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1960
A5	Commune	Servitude pour le passage de canalisations d'eau/assainissement sur terrains privés au profit de la commu	Arrêté préfectoral	104	10-01-2001
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de l'AYGALA exploité par le Syndicat Intercommunal de	Arrêté préfectoral	3666	03-07-1999
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection des 2 captages des Guillhomons.	Arrêté préfectoral	4655	14-06-1988
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRN-Inondation sur les communes de Parnans, Châtillon-Saint-Jean et Saint-Paul-les-Romans	Arrêté préfectoral	07-6295	10-12-2007

